

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance extraordinaire qui aura lieu le **5 août 2024, à 10 h**, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 196, avenue Boyer situé sur le lot 1 703 195, (lots projetés 6 564 708 et 6 564 767) du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, une profondeur minimale de terrain de 30,48 mètres, et ce, bien que la Grille des normes d'implantation (30B/38B) visant la zone R-815 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* exige pour l'usage trifamilial une profondeur de terrain minimale de 30,5 mètres;
- Permettre, pour une case de stationnement, une largeur minimale de 2,43 mètres, et ce, bien que l'article 4.14.3 a) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, une largeur minimale de 2,5 mètres pour une case desservant des stationnements à 90 degrés;
- Permettre, un accès au terrain, une largeur maximale de 7,30 mètres, et ce, bien que l'article 4.14.3 b) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, pour le type d'usage principal trifamilial, une largeur maximale de 6,0 mètres pour un accès au terrain;
- Permettre l'interruption de la bande de verdure non adjacente à une rue afin d'aménager une (1) case de stationnement, et ce, bien que l'article 4.1.3.1 c) i) du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoit qu'une bande de verdure non adjacente à une rue soit aménagée en continu le long de toutes lignes de terrain non adjacente à une rue.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce **19 juillet 2024**.

Ann Tremblay
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine